



Le chemin de la Chaume à la limite entre les terres hautes, à droite, et les marais, à gauche, vu en direction du nord.

IVR52_20198503455NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés